

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
MOTION
présentée par le groupe « rassembler pour réussir Creil »

Séance du 27 septembre 2010

A Coopération décentralisée : un bilan, de la transparence et la priorité aux Creillois

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, M. CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

M SEGUIN

Mme FEVRIER

Mme SOKOLONSKI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

39

39

38

■ **Exposé de la motion :**

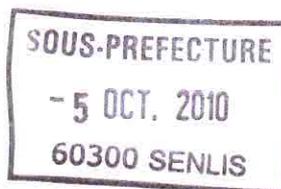
Monsieur Nourredine NACHITE, conseiller municipal, expose :

Les conseillers municipaux de Creil, réunis ce lundi 27 septembre 2010, soucieux de voir l'intérêt général des Creilloises et des Creillois toujours primer dans les politiques menées par la municipalité, en appellent à la responsabilité en matière de coopération décentralisée.

Si le conseil municipal de Creil reconnaît l'intérêt pour notre collectivité et pour la solidarité entre les peuples, de venir en aide aux populations en difficulté dans les pays émergents, il considère cependant que les dispositifs mis en place doivent répondre à un certain nombre de critères.

La transparence doit être la règle d'or dans ce domaine. C'est pourquoi un bilan financier détaillé ainsi que la liste des actions menées devront être présentés aux Creilloises et aux Creillois tous les 6 mois. Ces bilans n'ayant pas été présentés ces dernières années, un bilan global de la politique de coopération décentralisée de la ville devra être transmis aux élus municipaux dans les plus brefs délais.

L'efficacité doit guider l'action municipale. Ainsi, les frais de fonctionnement devront être les moins élevés possibles, la priorité doit être mise sur l'action.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

Enfin, en cette période économiquement difficile, la priorité doit être donnée au soutien des Creilloises et des Creillois en grande difficulté financière et en recherche d'emploi. Des dépenses importantes en matière de coopération décentralisée ne pourront être réalisées dans un tel contexte social. La municipalité de Creil doit en effet agir pour les Creilloises et les Creillois en priorité.

Les élus municipaux de Creil souhaitent s'engager sur ces trois critères précis et établiront une charte de bonne utilisation des deniers publics. L'axe majeur de cette charte, qui sera rédigée en commun entre la majorité et l'opposition, sera de fixer l'engagement de toujours agir dans l'intérêt prioritaire des Creilloises et des Creillois.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 3

Contre : 35

Abstention : 0

■ Le conseil municipal a voté, à la majorité, contre cette motion et l'a donc rejetée

La présente motion peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE